Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs
Québec

Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides

Mont-Laurier, le 8 février 2018

Monsieur Bernard Lajeunesse
Zec Normandie / Zec Mazana
Association chasse et pêche Normandie
612, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S9

Objet : Règlements adoptés par le conseil d'administration de l'Association de chasse et pêche Normandie

Monsieur,

Au nom du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, nous accusons réception du règlement adopté par le conseil d'administration de l'Association de chasse et pêche Normandie le 27 janvier 2018. Le règlement reçu a été transmis en date du 31 janvier et concerne :

« Règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée Normandie en secteurs de pêche et de chasse (2018) ».

Ce règlement remplace le règlement adopté par le conseil d'administration le 21 janvier 2017.

Nous vous informons que ce règlement entrera en vigueur à la date de réception de la présente. Le Ministère pourra toutefois le modifier s'il s'avérait non conforme au Règlement sur les zones d'exploitation contrôlées ou à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Dans ce cas, le règlement modifié entrerait en vigueur dès sa réception au bureau de l'organisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Donald Jean, biologiste, M. Sc.

DJ/YB/lla

c. c. Mme Mireille Pruneau, DTFSGIR Québec
M. Marc Lavigne, SPF Mont-Laurier

p. j. copie du règlement

Bureau de Mont-Laurier
142, rue Godard
Mont-Laurier (Québec) J9L 3T7
Téléphone : 819 623-5781
Télécopieur : 819 623-5311
http://mffp.gouv.qc.ca

Zec Normandie - Secteurs de pêche -

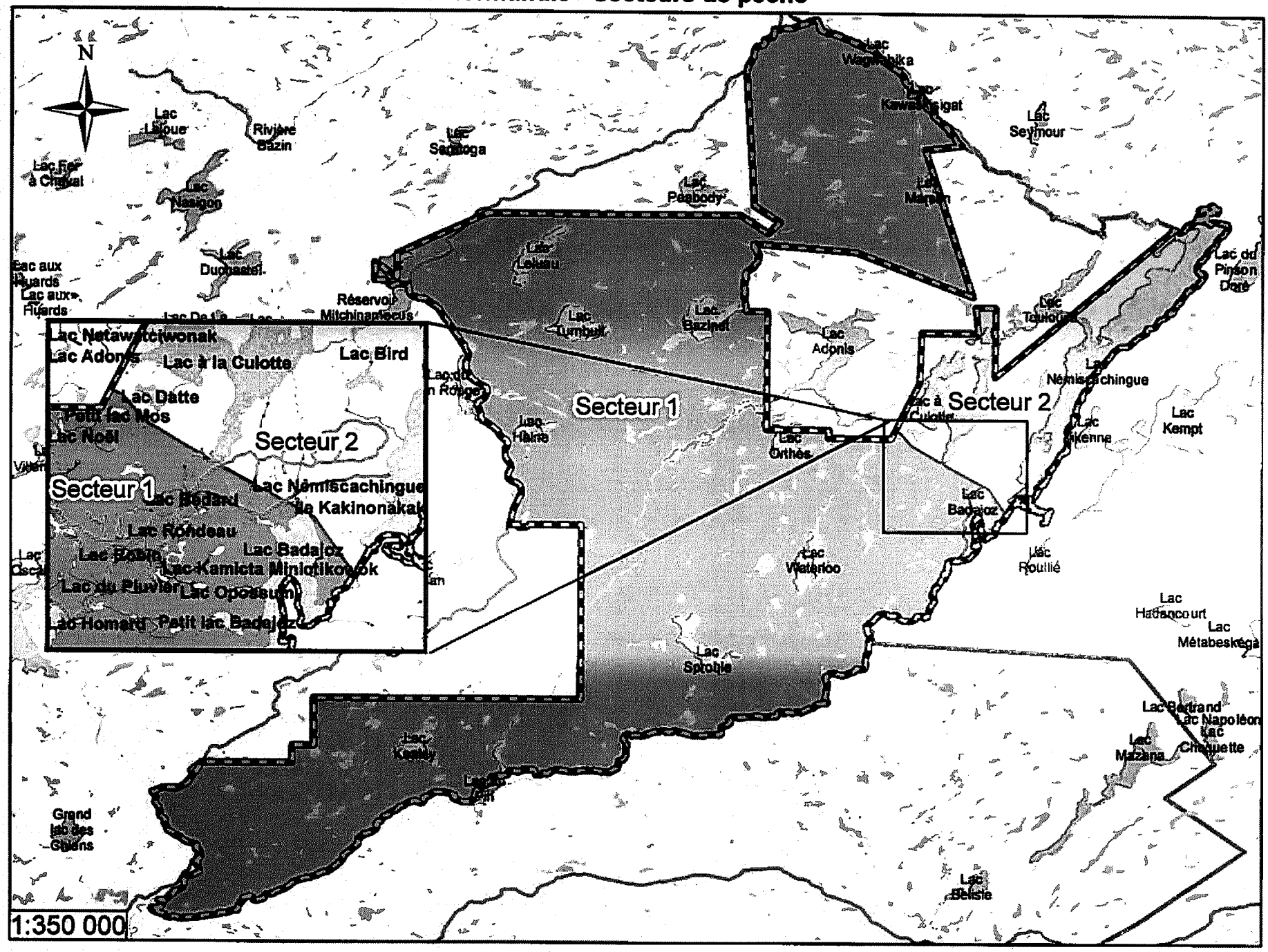
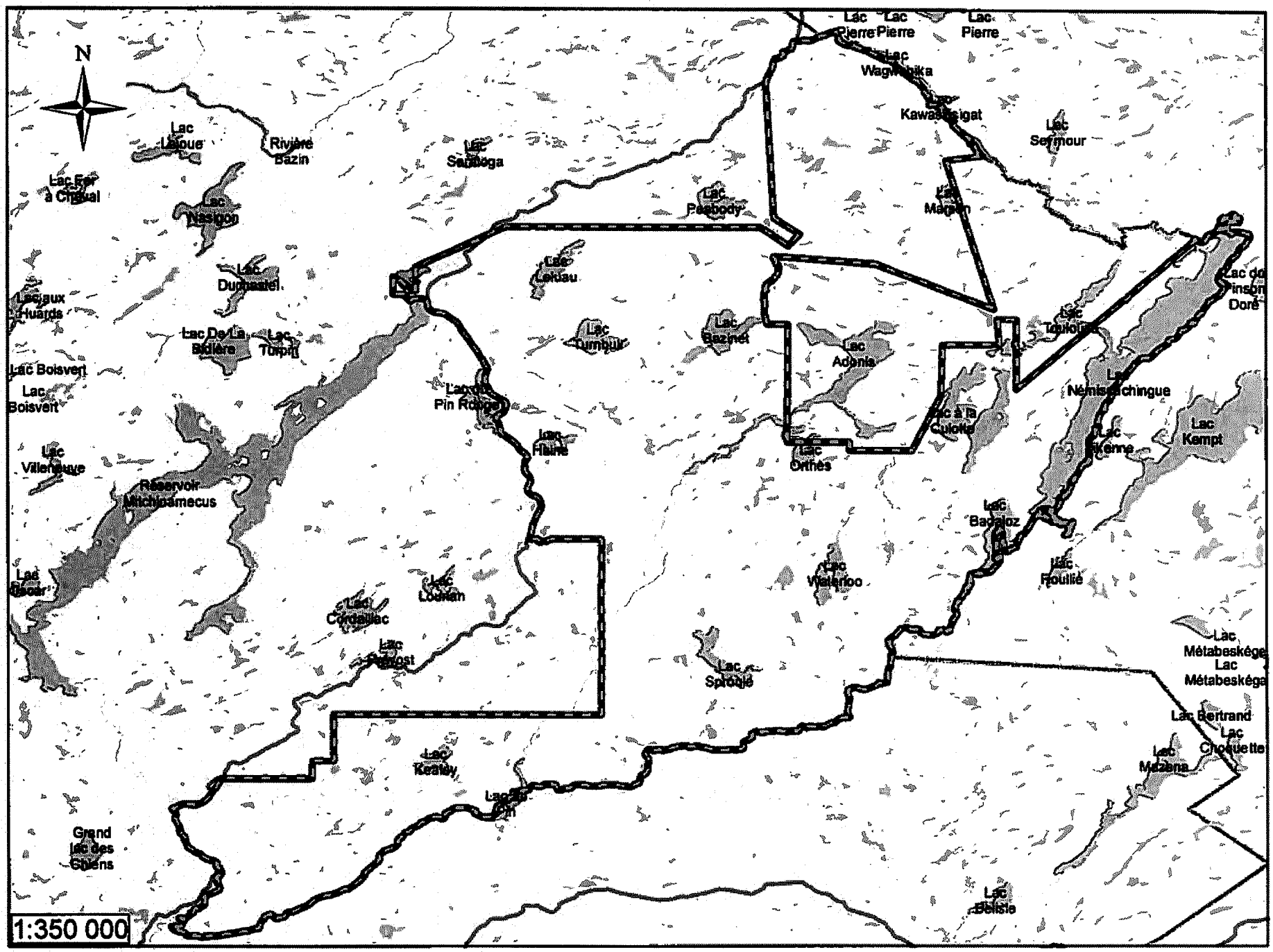
Zec Normandie - Secteur de chasse -